

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1285

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 30

Après l'alinéa 19, insérer les deux alinéas suivant :

« aa) Après le premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le conseil d'orientation veille au pluralisme. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour que les avis et les décisions de l'Agence de la biomédecine soient équilibrés, il faut que la composition de son conseil d'orientation le soit.